

Communiqué de presse

Paris, le 24 juin 2015

Le Défenseur des droits – Situation des mineurs isolés à Mayotte

Le Défenseur des droits, Jacques Toubon, rencontre aujourd'hui à Paris les parlementaires de Mayotte en présence du nouveau Président du Conseil départemental, Monsieur Soibahadine Ibrahim Ramadani, afin de s'entretenir sur la situation des mineurs isolés à Mayotte.

Une forte pression migratoire s'exerce dans ce département français, où près de 3000 mineurs isolés étrangers, dont 300 sans référent légal, vivent durablement sur l'île.

Depuis sa création le Défenseur des droits s'est inquiété à plusieurs reprises de la situation de ces très jeunes enfants. En décembre 2012, il a publié [un rapport](#) sur la protection des droits de l'enfant à Mayotte.

En avril 2013, le Défenseur des droits, a alerté les pouvoirs publics dans sa décision ([MDE 2013-87 du 19 avril 2013](#)), et demande la mise en place de mesures précises pour défendre les droits fondamentaux de ces enfants et l'instauration de dispositifs de protection.

Jacques Toubon a souligné au cours d'une rencontre le 19 mai dernier avec le Premier ministre la vigilance nécessaire à établir dans l'utilisation des fonds d'aide européens qui doivent être attribués en priorité à la protection et au suivi de ces mineurs en grande souffrance.

Une délégation du Défenseur des droits se rendra à nouveau à Mayotte en septembre prochain. A cette occasion, la Défenseure des enfants, Madame Geneviève Avenard, rencontrera les acteurs locaux intervenant dans les champs de la protection des enfants. Le Défenseur des droits poursuit ainsi son travail engagé sur les questions relatives aux mineurs de Mayotte.

Contacts presse

Sophie BENARD
Cheffe du service presse
sophie.benard@defenseurdesdroits.fr
Tél. : 01 53 29 23 27 / 06 18 56 04 69

Laetitia GOT-THEPAULT
Chargée de mission communication
laetitia.got-thepault@defenseurdesdroits.fr
Tél. : 01 53 29 22 79